

Nul n'est dupe sur le résultat des élections présidentielles : Ce n'est pas un vote d'adhésion qui a conduit Emmanuel MACRON à la victoire mais un rejet du Front National.

Une politique libérale semble être mise en marche pour ce gouvernement.

Avec la volonté affichée de vouloir **supprimer** 120 000 emplois de fonctionnaire dont **70 000 chez nous à la territoriale**, la question du maintien ou non de la réforme sur les rythmes scolaires, la hausse de la CSG etc... Les jours s'annoncent très très très moroses.

Au niveau local, notre section se félicite des nouveaux décrets (voir encadré) découlant des **accords PPCR que nous avons eu le courage de signer** sur les avancements de grade pour les agents de catégorie C.

Pour rappel à la territoriale 75% des agents sont de Catégorie C et plus des 2/3 n'avaient, pas d'avancement au cours de leur carrière. Pour cela un travail de négociation est enclenché.

Pour finir un mot, sur les élections du COS qui auront lieu le 21 juin 2017.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter une liste afin d'offrir aux agents une vision neuve, des candidats proches de vous.

Il s'agit d'un projet ambitieux qui changera notre façon de concevoir les loisirs au sein de notre collectivité.

Nous vous ferons une présentation de notre programme au cours de réunions mi-juin.

La section SNUTER-FSU vous souhaite dès à présent de bonnes vacances d'été avec vos proches et vos amis. Et même si la période ne s'y prête pas forcément, gardons un œil vigilant à l'actualité sociale.



**Nous avons des droits,
faisons-les respecter !**

Pourquoi venir chez nous ?

Etre syndiqué au SNUTER FSU, ce n'est pas uniquement payer une cotisation, c'est aussi :

- Participer aux organes de la FSU
- Recevoir de nombreuses publications
- Pouvoir participer à des formations telles que temps de travail et congés, évaluation professionnelle, nouveaux adhérents et encore bien d'autres...
- Pouvoir bénéficier d'une aide technique et juridique

Etre syndiqué est une chance pas une charge.



Du nouveau pour les agents du groupe hiérarchique C1

Les décrets 2017-715 et 2017-722 parus au JO du 4 mai 2017, suite à PPCR, viennent d'assouplir les conditions d'avancement de grade pour les collègues du groupe hiérarchique C1.

Dorénavant, l'avancement de grade ne sera plus lié à la réussite à l'examen pro.

De ce fait, un certain nombre serait potentiellement promouvables dès maintenant.

Pour cela le SNUTER-FSU a d'ores et déjà fait part à notre employeur sa volonté de lancer un travail collaboratif sur le sujet.

Pour rappel, ce processus découle des accords PPCR et en particulier du cadencement unique.

EN BREF

- Le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonction Sujétion de l'Expertise et de l'Engagement professionnel devra être appliqué dans un délai raisonnable. Là aussi nous avons sollicité notre employeur afin de lancer la phase de négociation.
- Le prochain CT aura lieu le 20 juin.
- Les comptes rendus des CT sont sur l'intranet. N'hésitez à les consulter, ils sont très instructifs.
- Nos élus en CHSCT ont visité le gymnase CURIE
- Au programme du mois de juin : L'inspection sur les conditions de travail des éducateurs sportifs
- Rappel : Les demandes de formations sont à faire par écrit auprès du service formation.
- Vous pouvez aussi consulter notre site internet : www.fsu-snuter94.fr

Le tableau d'avancement 2017, nous sera proposé en septembre.

Avec les accords PPCR et les décrets de mai 2017, un certain nombre de situation sont plus complexes à étudier.

Une chose est sûre, le SNUTER-FSU espère qu'un grand nombre d'entre nous et particulièrement en C1 (voir encadré) seront promus.

Nous avons demandé la rétroactivité au 1^{er} juin.

Nous serons attentifs à l'ensemble des avancements et au plus près pour vous défendre.

Pour les animateurs tout reste à faire.

Le SNUTER-FSU a interpellé la collectivité sur plusieurs points
1.

Du plus :

- ***Titularisation des animateurs sur emploi permanent***
-
- ***Concernant les incivilités et autres subies par les agents d'animation. Il existe déjà un dispositif qui sera réexpliqué aux agents***

Statu quo

- ***Tenues de travail***
- ***Assurance individuelle et prise en charge des déplacements***

Local syndical SNUTER FSU
Pavillon nord sur rendez-vous

Téléphone : 01.48.92.41.14
07.83.94.69.85

EMAIL : syndicat.fsu@choisyleroi.fr
Site internet : www.sdu94fsu.fr